



# Villecresnes

Logotype de la ville de Villecresnes

CHARTRE GRAPHIQUE

Guide d'application



Cette charte graphique présente le logotype de la ville de Villecresnes et ses usages.

Le respect rigoureux des règles d'utilisation qui sont présentées dans cette charte, permet l'utilisation du logotype d'une manière simple et cohérente.

Le logotype présent dans ce document est la propriété exclusive de la ville de Villecresnes.

# SIGNIFICATION

Le logotype reprend le nom de la commune de **Villecresnes**.

La typographie « Source® Sans Pro » utilisée pour VILLECRESNES est la première famille de polices open source d'Adobe conçue par Paul D. Hunt. Il s'agit d'une police de caractères sans empattement destinée à bien fonctionner dans les interfaces utilisateurs. Elle est libre de droit, distribuée sous Open Font Licence. Elle est un modèle de **clarté et de lisibilité** qui se prête volontiers au redimensionnement.

Les couleurs du logotype, dans des tons verts, renvoient à la couleur de l'eau du Réveillon et des nombreux bois qui entourent la commune.

**La hutte**, déjà présente dans le blason de la ville, provient de l'étymologie latine du nom de la commune : « *Villa Creana* » ou « *Villa cranea* », qui peut se traduire par « le village aux huttes faites de branchages ».

La hutte est soulignée d'un trait sinueux qui symbolise le cours d'eau du **Réveillon**.

La hutte pourra s'utiliser seule comme signe distinctif de la ville.



# Villecresnes



# LES COULEURS

Les codes couleurs du logotype participe à l'identité visuelle de la ville et à sa cohérence graphique.

Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

**C'est la version quadrichromie qu'il faut privilégier sur tous les supports destinés à être imprimés (print)**

**Les versions RVB et HEX sont exclusivement réservées à un affichage sur écran (Web, interfaces digitales, mail...)**

La version monochrome, ou monochrome en réserve, est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie, ou lorsque des contraintes économiques l'exigent, ou éventuellement, sur support monochrome pour préserver une cohérence visuelle.

## Version print



Version quadrichromie

- C60 M0 J30 N0
- C100 M50 J40 N40



Version tons directs

- P 3255 C
- P 3165 C



Version monochrome

## Version écran



Version RVB

- R102 V193 B191
- R0 V73 B93



Version HEX

- # 66e1bf
- # 00495d



Version monochrome  
en réserve

# ZONE D'ISOLATION & RÉDUCTION

Afin de conserver l'intégrité du logotype et sa lisibilité, il est impératif de respecter systématiquement une **zone dite d'isolation**, qui interdit à tout élément extérieur de venir perturber la lisibilité du logotype. Cette zone d'isolation est définie à partir du diamètre de la hauteur des lettres en minuscule (ecresnes) ou la largeur du V de Villecresnes.

Ni photo, ni texte, ni aucun autre élément (autre logo) ne doivent franchir la zone d'isolation du logotype.

Pour préserver la lisibilité du logotype, et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 6 mm** de hauteur.





Zone d'isolation



Taille minimale du logo

# LES INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les couleurs et les proportions du logotype sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés ou adaptés.

## Exemples non exhaustifs d'utilisation interdites du logotype :

- ❶ Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ❷ Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ❸ Ne pas modifier les proportions entre le typographie et le symbole
- ❹ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ❺ Ne pas déformer le logotype
- ❻ Ne pas mettre de photographie derrière le logotype
- ❼ Ne pas associer de nouveaux éléments au logotype
- ❽ Ne pas incliner le logotype
- ❾ Ne pas inverser les éléments du logotype

~~Villecresnes~~

1

~~Villecresnes~~

2

~~Villecresnes~~

3

~~Villecresnes~~

4

~~Villecresnes~~

5



6

~~Villecresnes~~

7

~~Villecresnes~~

8

~~Villecresnes~~

9

# EXEMPLES D'APPLICATION

Sur fond de couleur, il convient de privilégier la clarté et la netteté du logotype. Ainsi sur fond de couleur, utilisez plutôt le logotype en réserve blanche si le logotype couleur ne se détache pas assez.



# LA TYPOGRAPHIE

Bien que la typographie « Villecresnes » est une image figée, vous pouvez si nécessaire vous en rapprocher en utilisant la typographie qui a été utilisée à la réalisation du logotype.

# Source Sans Pro

Aa Ee Rr

**Aa Ee Rr**

a

Archetypical

a b c d e f g h i j k l m

n o p q r s t u v w x y z

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

# EXEMPLES D'UTILISATION







**Pierre Martin**  
Directeur général des services

06 60 99 88 77  
+33 (0)1 45 10 99 99  
p.martin@villecresnes.fr

Mairie de Villecresnes  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

[www.villecresnes.fr](http://www.villecresnes.fr)

## Carte de visite



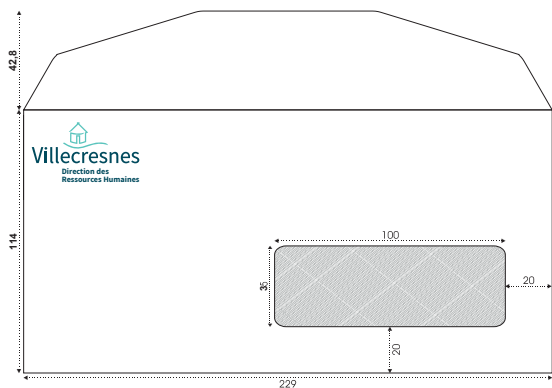
**Pierre Martin**  
Directeur général des services.

Mairie de Villecresnes  
Place Charles de Gaulle

Tél : 01 45 10 39 12  
[www.villecresnes.fr](http://www.villecresnes.fr)



## Signature mail




## Enveloppe

## Tête de lettre



## Note de service



Date :
Service :
A :
Objet :

**NOTE INTERNE**

**COMMUNICATION :**

**DÉMARCHES à lancer :**

---

Mairie de Villecresnes - Place Charles de Gaulle 94440 Villecresnes  
www.villecresnes.fr - mairie@villecresnes.fr - Tél: 01 45 10 39 00 - Fax: 01 45 10 39 01

Affiche



Hutte seule  
utilisée  
comme signe  
distinctif de  
la ville





# Villecresnes

**Service communication**

Mairie de Villecresnes

Place du Général de Gaulle

94440 Villecresnes